

Registre du Conseil Municipal de la Commune de Lioux, Valant Procès-Verbal

Convocation du :
27/01/2025

Membres :
En exercice... : 10
Qui ont pris part à la
délibération... : 10
Dont présents... : 10

L'an 2025, 31 janvier à 19 heures 30,

Étaient présents : Mrs et Mmes, ADONIS Bruno, AGNEL Frédéric, BOURGES Éric, BOURGUES Marie-Laure, CACASE Jimmy, CASTELLANI Flavien, CIBA Virginie, FOURNIER Patrice, GARCIN Thierry, SPIROGLOU Anne.

Absent(s) excusés : CLOP Grégory.

Sous la présidence de : Mr FOURNIER Patrice

Secrétaire de séance : Mr GARCIN Thierry

1- Présentation et approbation du compte rendu de la séance précédente du 13/12/2024.

A l'unanimité le conseil approuve et signe pour valoir procès-verbal.

2- Le Procès-Verbal d'installation est retranscrit en délibération 2025-01. En séance à 18h30. Le conseil a élu Mr FOURNIER Patrice Maire à l'unanimité et Mr GARCIN Thierry Adjoint, à l'unanimité.

3- Le conseil municipal a délibéré et pris les décisions :

2025-02 à l'unanimité le Maire et l'Adjoint sont délégués à l'intercommunalité du Pays d'Apt respectivement titulaire et suppléant pour prendre part au Conseil communautaire, ainsi qu'aux commissions : d'évaluation des charges transférées (CLECT), d'Aménagement du territoire (SCOT, PLH, Urbanisme, Gens du voyage), Développement Economiques et Attractivité du Territoire.

De plus, Mr FOURNIER en titulaire et Mr GARCIN en suppléant, sont délégué au Syndicat Durance-Ventoux, au Syndicat d'Electrification Vauclusien, et Mr GARCIN en Titulaire, Mr FOURNIER Suppléant au Syndicat Mixte Forestier.

Mr FOURNIER en titulaire et Mr GARCIN en suppléant, sont désignés pour représenter la CCPAL au sein du SIRTOM d'APT.

2025-03 à l'unanimité les indemnités des élus sont attribuées, selon le barème en vigueur pour les communes de moins de 500 habitants aux taux de 25,5% pour le Maire et 9,9% pour l'adjoint, suivant l'indice Brut Terminal (1027) de la Fonction Publique.

2025-04 à l'unanimité la convention du SIRTOM pour l'Enfouissement de 9 conteneurs d'ordures ménagères et déchets sélectifs est approuvé. Le montant de l'opération de 23 713,50€ HT est pris en charge à 75% par le SIRTOM. Il reste 6 838,50€ à charge de la Commune ainsi qu'un devis de 3410€ pour détruire l'ancien socle et remettre en forme le terrain, ainsi que mettre en forme un socle pour bacs non enterrés. Le conseil donne délégation au Maire pour rechercher des aides au financement.

2025-05 Dans le cadre du déploiement de la téléphonie mobile, de sites hauts, la société CELLNEX France infrastructure, mandatée par Bouygues Télécom, a obtenu l'autorisation pour installer un pylône multi-opérateurs sur la parcelle E 111 lieu-dit l'Hubac. Afin de desservir ce pylône ENEDIS doit créer l'alimentation électrique depuis la ligne aérienne la plus proche. Elle sera enfouie dans l'emprise du chemin rural entre le poteau sis en parcelle C01 et la zone d'implantation du poste électrique en C 02 lieu-dit Pied de Sers.

L'occupation et l'usage de la propriété communale pour réaliser les ouvrages nécessitent la signature de conventions préalables à la réalisation d'actes de servitudes, entre le Commune et ENEDIS pour chaque parcelle.

A l'unanimité les conventions présentées par ENEDIS sont acceptées. Le Maire est autorisé à signer les pièces et actes qui en découlent.

2025-06 Pour répondre aux obligations communales d’avoir un référent déontologue de l’élu local, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale propose une convention avec mission d’assistance et conseil et la désignation d’un collègue de déontologie. A l’unanimité la convention est approuvée, et les référents sont nommés. Le Maire est autorisé à signer la convention avec le CDG84 ainsi que les pièces et actes qui en découlent

2025-07 Vu le plan de détachement proposé par le géomètre expert pour rattacher 12m2 à la propriété cadastrée A 801 ; considérant que cette surface se trouve en dehors de l’enrobé bitume constituant la voie publique et qu’il n’y a pas d’opposition à cette régularisation ; à l’unanimité le conseil accepte la signature de la division parcelle et autorise le Maire à signer les pièces et actes qui en découlent. Les Frais et actes seront à charge du demandeur bénéficiaire.

2025-08 Considérant les opérations d’investissement 2024 inscrites à la demande de fonds de concours de la CCPAL, vu des 3 lignes d’investissements réalisées (acquisition de copieur, travaux d’aménagement de terrain et chemin, travaux électriques et éclairage public, pour 20 772€ non subventionné par ailleurs ; à l’unanimité le conseil demande l’avenant au plan de financement afin de justifier le solde de cette dotation de 9630€, sur ces 3 lignes. Soit un taux de subvention de 46%.

2025-09 Considérant les opérations préalables à l’adressage et la convention proposées par la Poste en 2024 ; Le conseil municipal approuve à l’unanimité le devis de 2991€ HT, afin de poursuivre les opérations de l’audit, au plan d’adressage, et jusqu’à la publication des adresses et numérotage auprès des opérateurs des données d’adressage, et l’accompagnement pour l’information des administrés qui auront 1 lettre type pour notifier leur adresse.

La Poste propose également d’accompagner le choix et la recherche d’entreprise pour la création des plaques de numérotation à distribuer aux administrés. A titre indicatif pour 200 plaques de numéro de maison le prix est estimé à 3 000€. 20 plaques de rues 983,20€ et 60 panneaux de rue sur supports 5 343€. Le conseil municipal demande que la phase de numérotation puisse s’achever courant le 1^{er} semestre 2025. Et demande au maire de rechercher des financements possibles pour les phases de signalisation.

2025-10 Considérant les dégradations de certaines voies et le manque de signalisation pouvant présenter un danger, le Maire propose de solliciter l’assistance technique du département pour envisager une programmation des opérations de voiries et de la mise en œuvre de la signalétique adapté.

Le Maire indique que le contrat départemental de subvention Vaucluse Ambition 2023-2025 ayant déjà été utilisé pour des investissements achevés ou en cours. Il reste les aides l’Etat comme la DETR à déposer avant mi-février et des programmes de la Région. Il a sollicité les services afin de vérifier quelles opérations peuvent en bénéficier.

Les conseillers présents en séance, le _____, ont signé pour approbation.

ADONIS Bruno	AGNEL Frédéric	BOURGES Eric
BOURGUES Marie-Laure	CACASE Jimmy	CASTELLANI Flavien
CIBA Virginie	CLOP Grégory	FOURNIER Patrice
GARCIN Thierry	SPIROGLOU Anne	